

Motion 2220

pour une prison intercantonale : abandonnons le projet de la prison des Dardelles !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le prix extrêmement élevé du projet de la prison des Dardelles étudié par la loi 11254 ouvrant un crédit d'étude de 19 500 000 F en vue de la réalisation et de l'équipement d'un établissement fermé d'exécution de sanctions pénales de 450 places (Etablissement Les Dardelles) sur le site pénitentiaire rive gauche ;
- le prix élevé du fonctionnement annuel d'une prison d'une telle taille à Genève ;
- des coûts de fonctionnement qui impacteront lourdement le budget de l'Etat de Genève ;
- un financement permanent, engagé au détriment d'autres tâches indispensables, notamment l'entretien de notre patrimoine immobilier ;
- la nécessité de bientôt rénover la prison existante de Champ-Dollon ;
- l'emprise inacceptable sur 20 hectares de terres agricoles dont 17 hectares en surfaces d'assolement ;
- l'opposition de la population locale et des paysans ;
- le faible soutien obtenu par la loi 11254 acceptée par 40 oui, 36 abstentions ;
- la pétition 1889 concernant le PL 11254 et son impact sur la commune de Puplinge acceptée par le Grand Conseil et renvoyée au Conseil d'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à abandonner l'étude du projet de la prison des Dardelles ;
- à soumettre un projet de loi d'abrogation de la loi 11254 ouvrant un crédit d'étude de 16 500 000 F en vue de la réalisation et de l'équipement d'un établissement fermé d'exécution de sanctions pénales de 450 places (Etablissement Les Dardelles) sur le site pénitentiaire rive gauche ;
- à étudier en collaboration avec les cantons romands un projet de construction de prison intercantonale sur les terrains disponibles des sites pénitentiaires d'autres cantons romands ;

Votée le 30 août 2018

- à resoumettre un projet de loi ouvrant un crédit d'étude pour une prison intercantonale concordataire ;
- en cas d'échec de l'implantation de cette prison dans un autre canton, à étudier la possibilité de construire cet établissement le long du chemin de Champ-Dollon, au sud-ouest des prisons actuelles.